

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024/10

Objet : « Etude de (re)qualification du vallon du Monastère de la Grande Chartreuse »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 13/03/2024 validant la programmation pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Etude de (re)qualification du vallon du Monastère de la Grande Chartreuse » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Etude	50 000.00	DREAL	35 000.00
		Région	5 000.00
		CD 38	10 000.00
TOTAL	50 000.00	Total	50 000.00

Article 2

La DREAL, la Région Auvergne Rhône Alpes et le Conseil Départemental de l'Isère seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 07 mai 2024

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

